

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

## Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

### DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/078a

Annule et remplace la délibération n°2017/078

#### **Objet : AFFECTATION RESULTATS 2016 – BUDGET GENERAL DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES CIATE**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUME – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

#### **Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

#### **Pouvoirs :**

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

#### **Suppléances :**

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUME représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2016 de la Communauté de Communes CIATE, statue sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement sur le budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière

Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Déficit d'investissement antérieur reporté	-	140 603.47 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+	340 815.90 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+	311 056.20 €
Solde d'exécution cumulé	+	170 452.73 €

Restes à réaliser au 31.12.2016

Dépenses d'investissement	-	1 276 843.00 €
Recettes d'investissement	+	701 752.00 €
Solde	-	575 091.00 €

Besoin de financement

Rappel du solde d'exécution cumulé	+	170 452.73 €
Rappel du solde de RAR	-	575 091.00 €
TOTAL	-	404 638.27 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice 2016	+	35 533.39 €
Excédent antérieur reporté	+	340 815.90 €
TOTAL A AFFECTER	+	376 349.29 €

→ Dit que ces résultats seront additionnés à ceux de l'ex Communauté de Communes Bourgneuf – Royère de Vassivière et porter en cumulé au budget primitif 2017 du budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière de la manière suivante :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016 (+311 056.20 € + 714 616.21 €)	+	1 025 672.41 €
Solde d'exécution cumulé (+ 170 452.73 € + 526 556.33)	+	697 009.06 €

Restes à réaliser au 31.12.2016

Dépenses d'investissement (- 1 276 843.00 € - 276 878.97 €)	-	1 553 721.97 €
Recettes d'investissement (+ 701 752 € + 299 888.91 €)	+	1 001 640.91 €
Solde	-	552 081.06 €

<u>Besoin de financement</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 697 009.06 €
Rappel du solde de RAR	- <u>552 081.06 €</u>
TOTAL	+ 144 928.00 €

<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat propre à l'exercice 2016 (+ 35 533.39 € - 103 343.03 €)	- 67 809.64 €
Excédent antérieur reporté (+ 340 815.90 € + 541 617.19 €)	+ <u>882 433.09 €</u>
TOTAL A AFFECTER	+ 814 623.45 €

→ Décide d'affecter le résultat cumulé des deux anciennes collectivités de la section de fonctionnement comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

814 623.45 €

4/ reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes d'un excédent d'investissement reporté de

697 009.06 €

→ Précise que les restes à réaliser inscrits au budget général relatif à la création d'une zone artisanale sur la commune d'Ahun seront reportés au Budget primitif 2017 du budget annexe « zones économiques »

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.